

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [12]

Artikel: Dons reçus par chèques postaux après l'appel de fonds : (suite)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275758>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'accord... pas d'accord...

Un article d'une de nos correspondantes des cantons sur la formation professionnelle de la paysanne a suscité de violentes réactions de la part de quelques lecteurs. («Formation professionnelle de la paysanne», de Gaby Moeschler, paru dans la rubrique «Berne francophone» du numéro d'octobre 1979). Nous publions ici deux lettres, la première de M. Rousseil, délégué romand à la documentation de l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle (in extenso), et la seconde (en partie malheureusement, faute de place) de Mme Salina.

Madame la Rédactrice,

Nous nous permettons de relever quelques inexactitudes dans la communication de votre correspondante à la rubrique «Berne francophone» du numéro d'octobre de votre journal.

Sous le titre «Formation professionnelle de la paysanne», votre correspondante fait certaines confusions entre

- l'apprentissage ménager rural initial, d'une durée d'un an avec cours professionnels et examen de fin d'apprentissage ménager et la suite logique de cette formation à
- l'école ménagère rurale en un semestre d'hiver à plein temps complété par un enseignement hebdomadaire et divers cours-blocs (également dans ce cadre) s'étendant sur deux années et aboutissant à
- l'examen professionnel dont la réussite est sanctionnée par le titre de «paysanne diplômée».

Cette deuxième phase de la formation intervient après plusieurs années de pratique ménagère (quatre ans au moins après l'apprentissage).

D'autre part, des «Cours ouverts» s'adressent aux paysannes qui n'ont pas eu antérieurement la possibilité de suivre la filière régulière de formation et leur permettent de se préparer à l'examen professionnel de paysanne.

À lire votre correspondante, on pourrait penser que la situation au Jura bernois est «privilégiée par rapport à celle des autres cantons» ce qui n'est pas précisément le cas puisque des possibilités analogues existent également à Courtemelon, Marcellin, etc.

P.-A. Rousseil

Délégué romand à la documentation de l'ASOSP

Madame la rédactrice,

Maintes fois, j'ai eu l'intention de vous écrire pour vous exprimer ma satisfaction au sujet de multiples articles parus dans FS au cours de ces dernières années. Hélas ! Je ne l'ai pas fait. Mais voici qu'aujourd'hui, je ne puis m'empêcher de me manifester ! Le motif ? Le malaise provoqué par les informations sur la formation professionnelle de la paysanne, parues dans votre numéro d'octobre dernier et signées de Mme Gaby Moeschler.

Ses affirmations ont soulevé, pour le moins, ma plus vive surprise, et chez plusieurs de vos lectrices, une véritable indignation. (...)

1. Pourquoi les paysannes du canton du Jura devraient-elles se sentir particulièrement «privilégiées» d'être en mesure de prétendre à la formation professionnelle qui est par ailleurs largement offerte à l'ensemble de leurs collègues en Suisse ? (...)

2. Quelles sont les sources d'information de votre correspondante sur les conditions de vie des paysans d'autrefois ? (...)

(En réponse à la première question) La loi sur la formation professionnelle (...) est une loi fédérale (...) Le contrôle de son application est attribué à l'OFIAT, exception faite, chose très importante, pour tout ce qui concerne la formation des agriculteurs. Pourquoi, donc, cette discrimination à l'égard des paysannes du canton du Jura ?

(En réponse à la seconde question) De souche paysanne et montagnarde par mes grands-parents (...), j'ai recueilli pendant plus d'un demi-siècle une foule de renseignements sur le niveau de vie de nos ancêtres (...). Je n'ai jamais, au grand jamais, entendu ni lu un seul témoignage analogue aux affirmations de votre correspondante... (...) Quant aux paysannes «demeurées» mentionnées par votre correspondante, on peut supposer que le nombre des sous-développés, hommes et femmes, devait atteindre sensiblement le même pourcentage en ville et à la campagne. Seule manquait peut-être l'égalité des chances (déjà !).

Enfin, pour terminer joyeusement et rassurer du même coup Mme Moeschler, je l'informe que, aujourd'hui et dans le pays le plus riche du monde, les paysannes mariées dorment dans des chambres conjugales décentes, souvent confortables, bien meublées, agréables et propres, par-dessus le marché.

Merci, Madame la Rédactrice, de bien vouloir accueillir ces quelques réflexions.

A. Salina

Dons reçus par chèques postaux après l'appel de fonds (suite)

report	9.698.--	Minini L.	Lausanne	10.--	Déquier M.	Neuchâtel	10.--
Lang	20.--	Cassani	Troinex	10.--	Gignoux Ch.	Genève	20.--
Chausse T.	20.--	Leuba-Rochat M.	Pully	10.--	Jaggi Y.	Lausanne	50.--
Calpini	30.--	anonyme	Genève	10.--	Schweizer C.	Neuchâtel	50.--
Stoeckert Y.	40.--	Killisch D.	Genève	20.--	Dresco B.	Moudon	20.--
Kammacher M.	50.--	Lagnaz H.	Morges	20.--	anonyme	St. Blaize	10.--
Rodieu L.	50.--	Nagel J.L.	Châtelaine	20.--	Sicilia-Bolomey F.	Genève	20.--
Privat Ch.	100.--	Zutter Y.	Genève	20.--	Auberson A.M.	Nyon	20.--
anonyme	100.--	Schafer M.	Neuchâtel	25.--	Barral A.	Landecy	50.--
Sandoz-Lugrinbühl	100.--	Bäuler S.	Lausanne	35.--	Kuttel M.	Pully	100.--
Bouvier B.	10.--	Brunner Dr.	Zollikon	50.--	Flattet B.	Lausanne	20.--
Rey O.	10.--	Vaucher-Weibel E.	Bienne	50.--	Ursula Frau & Politik	Bellinzone-Madis	100.--
anonyme	15.--	Favre C.	Genève	50.--	Magis T.	Corcelles	10.--
Aguet I.	20.--	Frommel A.	Ravoir	100.--	Amis de la jeune fille	Lausanne	20.--
anonyme	20.--	Soroptimist Club	Sion	200.--	Roselli S.	Genève	20.--
Meylan R.M.	20.--	Schnied Y.	Grand-Saconnex	10.--	A.D.F.	Montreux	50.--
Chambord R.	50.--	Marquerat Renée	Lausanne	10.--	Christin C.	Genève	70.--
Désarzens D.	50.--	Lerch B.	Chêne-Bougeries	20.--	Ass. Femmes universitaires	Lausanne	100.--
de Rham J.	50.--	Stakian M.	Onex	20.--	Centre de liaison ASF	Genève	500.--
Rosset M.	20.--	Motet M.	Bienne	30.--	Bertram E.	Neuchâtel	20.--
Salzmann	20.--	Florian R.	Lausanne	50.--	Scuri T.	Auvernier	20.--
Paytregnet E.	20.--	Centre de liaison neuchâtelois		50.--	Fox S.	Genève	30.--
Belperrin	20.--	Exchaquet	Lausanne	100.--	Ferrin M.	Genève	50.--
anonyme	20.--	Rindlisbacher C.	Lausanne	10.--	Lamboty C.	Genève	50.--
Bernheim J.	20.--	Bourquin A.	Peseux	15.--	Corbas S.	Lausanne	500.--
anonyme	20.--	Schopfer E.	Genève	20.--	Kessermann M.	Lausanne	20.--
Bévand V.	20.--	anonyme	Lausanne	20.--	de Miller	Genève	40.--
Badoux I.	30.--	Ass. suisse des infirmières	Lausanne	25.--	Nisli M.	Neuchâtel	1.000.--
Piuz A.M.	50.--	Nicole J.	Genève	25.--	Carrot J.	Le Châble	20.--
Jarne Y.	100.--	Ryser V.	Genève	25.--	Schwyzer L.	Zürich	30.--
anonyme	10.--	Bischof J.	Lausanne	25.--	Reichenbach M.	Lausanne	30.--
Bachofen H.	50.--	Narbel M.	Lausanne	50.--	Corsent M.	Chaux-de-Fonds	10.--
Bovon C.	50.--	Bertstrand C. Dr.	Grand-Saconnex	50.--	Lesras M.	Genève	10.--
Meyer	100.--	anonyme	Vevey	100.--	Berner J.	Neuchâtel	20.--
Petitpierre A.	5.--	Collard V.	Châtel-St. Denis	50.--	de Muller	St. Léger	50.--
Hiltbrunner	10.--	Haller N.	Collonge-Bellerive	50.--	Parisod V.	Vallorbe	10.--
Magrin	10.--	Hersch J.	Genève	10.--	A.D.F.	Chêne-Bougeries	20.--
Wirz H.	10.--	Demolis L.	Genève	15.--	Anderfuhr R.	Lausanne	10.--
Ribaux L.	20.--	Ménétray A.C.	St. Sulpice	20.--	Bonnard I. & L.	Chêne-Bougeries	20.--
Alphonse Dr.	20.--	Bercher H.	La Tour-de-Peilz	20.--	Club Soroptimiste	Genève	20.--
Bonnard A.	20.--	Bindschedler D.	Berno	20.--	Grandjean S.	Genève	20.--
Z'graggen Y.	20.--	Kernan G.	Vessy	20.--	Robert F.	La Chaux-de-Fonds	20.--
Wettstein J.	40.--	Guénod D.	Vevey	20.--	Wacker C.	Genève	50.--
Baechtold M.	50.--	Jayet G.	Genève	20.--	Matthey L.	Genève	50.--
anonyme	100.--	Wagnière J.F.	Vufflens-le-Château	50.--	Union des femmes	Genève	50.--
L'Hardy H.F.	20.--	Barbier G.	Muttenz	200.--	Stift. für Staat. Erziehung	Zürich	1.000.--
Jeanneret G.	20.--	Devaud J.	Grand-Lancy	20.--	Schule P.	Genève	20.--
Arber P.	20.--	anonyme	Pully	20.--	A.D.F.	Yverdon	50.--
anonyme	20.--	Hébisen A.F.	Rolle	20.--	Lycée-Club	Lausanne	50.--
Manassewitsch M.R.	50.--	Gander Ph.	Aegerten	20.--	Matthey M.	St. Aubin	50.--
Hamburger D.	50.--	Blondel B.	Genève	20.--			10.--
Feisly A.	50.--	Cuendet M.	Lausanne	1.000.--			19.423.--
Preiswerk	100.--	Baudraz J.	Lausanne	25.--			
Schmid S.	5.--	Germond B.	Clarens	25.--			
	10.--	Lacour A.	Chêne-Bougeries	25.--			

Dans l'impossibilité de remercier par une liste nominative les nombreux abonnés qui ont fait un véritable sacrifice pour nous aider, le montant du renouvellement de l'abonnement, nous le prions de trouver ici l'expression de notre gratitude. Tant leur appui financier que les nombreux messages reçus nous sont un précieux encouragement.

Au nom de l'équipe de rédaction et du comité
UN CHALEUREUX MERCI A TOUTES

Claudine Richoz, administratrice